

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE. DU 25 AOUT 1826.

PRÉSIDIÉE PAR M. LE COMTE DE CESSAC, CHANCELIER.

—
PRIX MONTYON.

Prix de vertu décernés en 1826.

L'ACADÉMIE a décerné :

1° Un prix de QUATRE MILLE francs à la Demoiselle Célestine Détrimont, demeurant à Mouchy, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure.

2° Un second prix de TROIS MILLE francs, à Marie Brun, née à Montagni, canton et arrondissement de Louhans, département de Saône-et-Loire.

3° Une médaille de la valeur de DEUX MILLE francs, à Catherine Gautier et à Jean Nicolas Rol, son époux, demeurant à Damas-aux-bois, arrondissement d'Épinal, département des Vosges.

4° Une médaille de DEUX MILLE francs, à Dominique Musset et à Anne Polemer, son épouse, demeurant à la ville de Château-Salins, département de la Meurthe.

5° Une médaille de MILLE francs, à la Demoiselle Marguerite Delcros, ouvrière en robes, demeurant à Paris, rue du milieu des Ursins, N° 1.

6° Une médaille de MILLE francs, à la Demoiselle Louise

(2)

Coindre, couturière, demeurant rue Saint-Jacques, N° 221.

7° Une médaille de MILLE francs, au Sieur Moreau, passeur, à la chapelle Saint-Mesmin, Département du Loiret.

8° Deux médailles de SEPT CENT CINQUANTE francs chaque, aux deux Ddemoiselles Rouillé, demeurant à Paris, rue Pierre-Sarrasin, N° 428.

9° Une médaille de SIX CENTS francs, à Jeanne Mounicot, femme Pierrette, demeurant à Noye, canton de Lembeye, département des Basses-Pyrénées.

10° Une médaille de CINQ CENTS francs, à Marie Elisabeth Austerberthe, veuve Trottier, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, N° 332.

11° Une médaille de CINQ CENTS francs, à Anne Couard, veuve Youf, demeurant à Paris, rue du Dragon, N° 3.

12° Enfin, une médaille d'or du module de celle de l'Institut (d'environ 300 francs), à Étienne Lucas, fils de César Lucas, gardé-champêtre de la commune de Serquigny, département de l'Eure.

PRIX DE VERTU

Qui sera décerné dans la séance publique du 25 août 1827.

Le prix de vertu provenant des fondations et du legs de feu M. le baron de Montyon, *en faveur d'un Français pauvre qui aura fait l'action la plus vertueuse*, sera décerné, dans la séance du 25 août 1827, à l'auteur d'un acte de vertu qui aura eu lieu dans l'intervalle du 1^{er} janvier 1825 au 31 décembre 1826, ou il sera distribué à divers auteurs d'actes de vertu qui auront lieu dans ces mêmes années.

On aura soin de faire remettre, avant le 1^{er} mars 1827, à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, les preuves qui constateront les faits qui peuvent donner droit au prix.

(3)

PRIX

Décerné aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

L'Académie a déclaré qu'elle ne décernerait point le prix cette année.

Elle a accordé :

1^o Une médaille d'or, de la valeur de DEUX MILLE francs, à l'ouvrage de M. L. P. De Jussieu, intitulé : *Histoire de Pierre Giberne*, 1 vol. in-12.

2^o Une pareille médaille de DEUX MILLE francs, à l'ouvrage de madame Sophie PANNIER, intitulé : *L'écrivain public*, 3 vol. in-12.

3^o Enfin, une autre médaille de DEUX MILLE francs, à l'ouvrage de M. J. N. Bouilly, intitulé : *Contes offerts aux enfants de France*, 2 vol. in-12.

PRIX

Destiné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs, en 1827.

Le prix provenant de la fondation et du legs de feu M. le baron de Montyon, en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs, sera décerné dans la séance du 25 août 1827, à l'auteur de l'ouvrage qui, publié du 1^{er} janvier 1825 au 31 décembre 1826, aura été jugé le plus utile aux mœurs, ou il sera distribué à divers auteurs d'ouvrages qui auront rempli les mêmes conditions.